Certifié conforme à l'original

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	10 033	10 033		1 429
Fonds commercial	26 000		26 000	26 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	19 800	4 202	15 598	17 578
Installations techniques, matériel et outilla	594 657	246 519	348 138	274 452
Autres immobilisations corporelles	206 944	118 581	88 364	66 418
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 060		10 060	11 310
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**867 494**	**379 335**	**488 160**	**397 188**
Stocks				
Matières premières et autres approv.	21 370		21 370	19 290
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	634 437	32 939	601 498	841 547
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	17 947		17 947	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	47 914		47 914	79 679
Autres créances	4 404		4 404	
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	58 315		58 315	37 012
Valeurs mobilières de placement	32		32	32
Disponibilités	579 615		579 615	597 941
Charges constatées d'avance	450		450	450
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 364 484**	**32 939**	**1 331 545**	**1 575 951**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**2 231 979**	**412 273**	**1 819 705**	**1 973 140**

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	6 000	6 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	600	600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	629 898	440 068
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	**198 640**	**189 830**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**835 138**	**636 498**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	59 641	54 268
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**59 641**	**54 268**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	431 350	420 283
Découverts et concours bancaires	292	446
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	431 642	420 730
Emprunts et dettes financières diverses	468	229
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	23 104	23 335
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	28 941	155 876
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 343	310 463
Personnel	50 402	37 488
Organismes sociaux	40 422	53 002
Etat, Impôts sur les bénéfices		4 083
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	104 096	107 028
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	1 690	2 802
Dettes fiscales et sociales	196 610	204 402
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	818	147 339
Produits constatés d'avance		20 000
TOTAL DETTES	**924 926**	**1 282 374**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**1 819 705**	**1 973 140**

ABCO

Société À Responsabilité Limitée au capital de 6 000.00 €

Siège social : 3553 route de Chamont

38890 SAINT CHEF

507 498 079 RCS VIENNE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à neuf heures , les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance, faite par lettre recommandée en date du 10 juin 2024.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Alexandre COLOMB, propriétaire de	300 parts
- Monsieur Nicolas GAILLARD, propriétaire de	300 parts
soit un total de	600 parts

sur les six cents (600) parts composant le capital social.

Monsieur Nicolas GAILLARD préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

NG

AC

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Ratification de la rémunération brute allouée à la gérance,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 198 640.39 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	198 640.39 €
- Une somme de	198 640.39 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves"	
Qui ressortira ainsi à	828 538.35 €

WG

AC

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre Monsieur Alexandre COLOMB et la société, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Alexandre COLOMB s'étant abstenu et ses parts n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre Monsieur Nicolas GAILLARD et la société, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Nicolas GAILLARD s'étant abstenu et ses parts n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

SIXIÈME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération annuelle de la gérance :

- Monsieur COLOMB Alexandre, gérant, a perçu pour ses fonctions de mandataire social une rémunération de 41 000€ au cours de l'exercice.

 D'autre part, la société continuera de prendre en charge les cotisations sociales obligatoires et facultatives de Monsieur COLOMB Alexandre dont le montant au titre de l'exercice écoulé, se s'est élevé à 33 919.64€.

- Monsieur GAILLARD Nicolas, gérant, a perçu pour ses fonctions de mandataire social une rémunération de 41 000€ au cours de l'exercice.

 D'autre part, la société continuera de prendre en charge les cotisations sociales obligatoires et facultatives de Monsieur GAILLARD Nicolas dont le montant au titre de l'exercice écoulé, s'est élevé à 38 431.29€.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NG AC

SEPTIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

- Monsieur Alexandre COLOMB



- Monsieur Nicolas GAILLARD



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABCO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 819 705 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 198 640 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	26 000			26 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 033			10 033
Immobilisations incorporelles	**36 033**			**36 033**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	19 800			19 800
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	484 832	175 680	65 855	594 657
- Installations générales, agencements aménagements divers	33 472	18 007		51 479
- Matériel de transport	133 591	37 490	21 892	149 190
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 276			6 276
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**677 972**	**231 176**	**87 747**	**821 401**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 310		1 250	10 060
Immobilisations financières	**11 310**		**1 250**	**10 060**
ACTIF IMMOBILISE	**725 315**	**231 176**	**88 997**	**867 494**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		231 176		231 176
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**231 176**		**231 176**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		87 747	1 250	88 997
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**87 747**	**1 250**	**88 997**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	26 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**26 000**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 604	1 429		10 033
Immobilisations incorporelles	**8 604**	**1 429**		**10 033**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 222	1 980		4 202
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	210 380	59 645	23 507	246 519
- Installations générales, agencements aménagements divers	22 009	4 537		26 546
- Matériel de transport	80 099	23 622	16 954	86 768
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 813	454		5 267
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**319 523**	**90 239**	**40 461**	**369 301**
ACTIF IMMOBILISE	**328 127**	**91 668**	**40 461**	**379 335**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 715 212 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 060		10 060
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	634 437	634 437	
Autres	70 265	70 265	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	450	450	
Total	**715 212**	**705 152**	**10 060**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	21 795
Divers - produits à recevoir	4 404
Total	**26 198**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 000,00 euros décomposé en 600 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients	54 268	59 641	54 268		59 641
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**54 268**	**59 641**	**54 268**		**59 641**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		59 641	54 268		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 895 986 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	292	292		
- à plus de 1 an à l'origine	431 350	108 606	283 495	39 249
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	468	468		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 343	243 343		
Dettes fiscales et sociales	196 610	196 610		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	23 922	23 922		
Produits constatés d'avance				
Total	**895 986**	**573 242**	**283 495**	**39 249**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 701			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	139 634			
(**) Dont envers les associés	23 104			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 23 104 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	17 727
Banque - intérets courus à payer	292
Intérêts courus	468
Personnel - autres charges à payer	31 000
Charges sociales - charges à payer	13 171
Taxe d apprentissage cap	561
Taxe professionnelle cap	970
Divers - charges à payer	818
Total	**65 006**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	450		
Total	**450**		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts courus sur emprunts	24 668
Autres engagements donnés	24 668
Total	**24 668**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	